

Montreuil, le 05/07/2021

DRCPM

OBJET

Sous-direction production,
gestion des comptes,
fiabilisation

VLU-grands comptes et VM

Affaire suivie par :
BLAYE DUBOIS Nadine,
WINTGENS Claire

Bénéficiaires du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales) et instauration du versement mobilité (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Texte(s) à annoter :
LCIRC-2002-0000177

Par délibération du 14 juin 2021, le transfert de compétence mobilité vers la communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) a été acté, avec une date d'effet au 1er juillet 2021. Le versement mobilité (VM) déjà instauré sur la ville d'Orange est maintenu au taux de 0,55%.

Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9308402 au 30/06/21 et la création du code partenaire 9308410 au 01/07/21.

De plus, par cette même délibération, l'AOM a approuvé l'instauration du VM à l'ensemble de son territoire au taux de 0,55%, à compter du 01/07/2021.

Par délibération du 14 juin 2021, le transfert de compétence mobilité vers la communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) a été acté, avec une date d'effet au 1er juillet 2021.

Le versement mobilité (VM) déjà instauré sur la ville d'Orange est maintenu au taux de 0,55%.

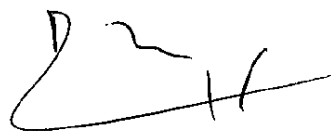
Cette décision entraîne la clôture du code partenaire 9308402 au 30/06/21 et la création du code partenaire 9308410 au 01/07/21.

De plus, par cette même délibération, l'AOM a approuvé l'instauration du VM aux autres communes de son territoire (Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon et Jonquières) au taux de 0,55%, à compter du 01/07/2021.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement mobilité sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Nicolas DELAFORGE,

**Directeur de la relation cotisant, de la production
et de la maîtrise des activités**



CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT MOBILITE

(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Réuni d'ORANGE (CCPRO)

IDENTIFIANT N° 9308410

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF de LIAISON
Caderousse	84027	84860	0,55%	01/07/2021	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Châteauneuf-du-Pape	84037	84230			
Courthézon	84039	84350			
Jonquières	84056	84150			
Orange	84087	84100			

Bénéficiaire du versement mobilité : COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Réuni d'ORANGE
307 avenue de l'Arc de Triomphe
BP 20042
84102 ORANGE

Comptable dont dépend le bénéficiaire : TRESORERIE D'ORANGE
307 avenue Arc de triomphe
84106 ORANGE CEDEX

BDF

RIB : 30001 00169 D8490000000 51

IBAN : FR11 3000 1001 69D8 4900 0000 051

BIC : BDFEFRPPCCT